

FRONT POLISARIO

Plainte pour crime de colonisation contre six grands groupes français

18 octobre 2018

Le crime de colonisation, par le transfert de population, est un crime de guerre défini et sanctionné par le Code pénal, à l'article 461-26.

« Le fait de participer soit au transfert, direct ou indirect, par une puissance occupante, d'une partie de sa population civile dans le territoire qu'elle occupe, soit à la déportation ou au transfert à l'intérieur ou hors du territoire occupé de la totalité ou d'une partie de la population civile de ce territoire, est puni de la réclusion criminelle à perpétuité ».

1/ BNP PARIBAS SA

1. La BNP PARIBAS SA, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 662 042 449 RCS PARIS, dont le siège est 16, boulevard des Italiens, 75009, Paris est l'actionnaire de référence, avec une participation de 65,03 % du capital social, de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (BMCI), société anonyme de droit marocain, enregistrée au registre de commerce de Casablanca et dont le siège est 26 places des Nations unies à Casablanca.

Pièce B1 – Présentation de la banque par la BMCI elle-même

Pièce B2 – Structure juridique et actionariat de la BMCI

2. La presse économique témoigne de l'importance du réseau BMCI et de la qualité des résultats du groupe BNP Paribas au Maroc

Pièce B3 – Article Agence Ecofin 22 août 2018

3. Or, cet établissement bancaire développe également son activité sur le territoire du Sahara occidental, territoire occupé par le Maroc, participant au transfert de la population de la puissance militaire occupante sur ce territoire, et apportant son soutien à la politique colonisatrice du Maroc.

4. Dans ses documents publicitaires et sur son site Internet, elle publie une carte colonialiste du Maroc, ignorant la frontière internationale avec le territoire du Sahara occidental.

Pièce B4 - Document publicitaire BNP Paribas - BMCI

5. L'ensemble des agences sont listées, et est présentée comme « agence marocain » celle de Dakhla, « Immeuble Hotel Erraha, 73000 DAKHLA ».

Pièce 5 - Annonce des agences sur le site de la BMCI

Pièce 6 - Communiqués pour l'ouverture d'agence de Dakhla de la BMCI

6. Le 12 février 2018, l'avocat du Front POLISARIO avait adressé une mise en demeure à la société BNP Paribas, reçue le 16 février, mais la banque n'a donné aucune suite.

Pièce B7 - Mise en demeure du Front POLISARIO à BNP PARIBAS

2/ SOCIETE GENERALE

7. La SOCIETE GENERALE SA, immatriculée au RCS de Paris n° 552 120 222, dont le siège est 22, boulevard Haussmann, 75009, Paris, est l'actionnaire de référence, avec une participation de 56,94 % du capital social, de la Société Générale du Maroc, société anonyme dont le siège est 55, boulevard Abdelmoumen à Casablanca.

Pièce B8 - Présentation de la Société Générale du Maroc par elle-même et actionnariat

8. La Société Générale du Maroc affirme qu'elle valorise « l'appui aux énergies reconnues d'utilité publique », et qu'elle est engagée dans « le développement durable et la solidarité ».

Pièce B9 - Publication de la Société Générale Maroc

9. La presse économique témoigne de l'importance du réseau Société Générale et de la qualité de ses résultats.

Pièce B10- EcoActu, 20 septembre 2018

Pièce B11- Ecomnews, 21 février 2018

10. Or, cette société bancaire développe également son activité sur le territoire du Sahara occidental, territoire occupé par le Maroc, participant au transfert de la population de la puissance militaire occupante sur ce territoire, et apportant son soutien à la politique colonisatrice du Maroc.

11. Sur son site Internet, elle publie une carte colonialiste du Maroc, ignorant la frontière internationale avec le territoire du Sahara occidental. Les agences se sont listées, et celles de Dakhla et de Laayoune sont présentées comme des agences marocaines

Pièce B12 - Carte coloniale sur le site de la banque

Pièce B13 - Agences de Dakhla et de Laayoune sur le site de la banque

12. Cette activité est confirmée par des annonces de recrutement à Dakhla.

Pièce 14 - Recrutement du chargé d'accueil l'agence Société Générale à Dakhla

3/ CREDIT AGRICOLE

13. Le Groupe Crédit agricole S.A, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 784 608 416, dont le siège est 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge cedex, est l'actionnaire de référence, avec une participation de 78,7 %, du Crédit du Maroc (CDM), société anonyme dont le siège est 48 58, boulevard Mohamed V, Casablanca.

Pièce B15 - Présentation du Crédit du Maroc par le Crédit Agricole

Pièce B16 - Structure de l'actionnariat du Crédit du Maroc

14. La presse confirme l'activité économique du groupe au Maroc.

Pièce B17 - Challenge ma, 26 septembre 2018

15. Or, cette société bancaire développe également son activité sur le territoire du Sahara occidental, territoire occupé par le Maroc, participant au transfert de la population de la puissance militaire occupante sur ce territoire, et apportant son soutien à la politique colonisatrice du Maroc.

16. Ignorant la frontière internationale avec le territoire du Sahara occidental elle a ouvert une agence à Dakhla et une autre à Laâyoune.

Pièce B18 - Coordonnées de l'Agence Crédit du Maroc de Dakhla

Pièce B19 - Coordonnées de l'Agence Crédit du Maroc de Laâyoune

17. Elle recrute également pour l'agence de Laâyoune.

Pièce B20 - Offre d'emploi à l'agence crédit du Maroc de Laâyoune

18. Le 12 février 2018, l'avocat du Front POLISARIO avait adressé une mise en demeure à la société CREDIT AGRICOLE, reçue le 15 février, mais la banque n'a donné aucune suite.

Pièce B21 - Mise en demeure

4/ AXA Assurances

19. La société AXA, SA dont le siège est 313 Terrasse de l'Arche, 92727 Nanterre France est la holding de tête du Groupe AXA, leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs.

20. Comme elle le précise son rapport annuel 2017, dans les écrits de la société, « AXA » et « AXA SA » désignent AXA, société anonyme de droit français et société mère cotée du Groupe AXA, et le « Groupe AXA » désignent AXA SA et ses filiales consolidées directes et indirectes.

Pièce B22 – Rapport annuel 2017, p. 1

21. La société AXA assurance Maroc, SA de droit marocain, dont le siège est 120, avenue Hassan II 20070 Casablanca est détenue à 100 % par le groupe AXA, à travers la société AXA Holding Maroc.

Pièce B23 - Note d'information AXA CREDIT, juillet 2017

Pièce B24 – Bladi.Net, 26 décembre 2006

22. La presse confirme l'importance de l'activité économique d'AXA assurance Maroc et l'excellence des résultats.

Pièce B25 – Medias 24, 29 mars 2018

23. Or, cette société d'assurance développe également son activité sur le territoire du Sahara occidental, territoire occupé par le Maroc, participant au transfert de la population de la puissance militaire occupante sur ce territoire, et apportant son soutien à la politique colonisatrice du Maroc.

24. Dans sa documentation officielle, le groupe AXA publie la carte coloniale du Maroc, qui ignore la frontière internationale avec le territoire du Sahara occidental.

Pièce B26 – Extrait du rapport annuel AXA 2017

Pièce B27 - Extrait du rapport intégré AXA 2017

25. De fait, le groupe a ouvert une agence à Laayoune, avenue de la Mecque.

Pièce B28 – Accueil Facebook de l'agence AXA assurance de Laâyoune

26. Le 12 février 2018, l'avocat du Front POLISARIO avait adressé une mise en demeure à la société CREDIT AGRICOLE, reçue le 19 février, mais la société AXA n'a donné aucune suite.

Pièce B29 – Mise en demeure

5/ TRANSAVIA

27. La SAS TRANSAVIA FRANCE est inscrite auprès du RCS de Créteil, n° 492 791 306, dont le siège est 3 allée Hélène Boucher, Zone Orlytech, 91550 PARAY VIEILLE POSTE.

Pièce B30 – Informations sur la société

28. Le 26 septembre 2017, à l'occasion du Salon international du tourisme Top Resa à Paris, l'Office National Marocain du Tourisme (ONMT) et la société Transavia France, représentée par Madame, Nathalie STUBLER, PDG de la société, ont signé une convention relative à l'ouverture le 26 octobre 2017 d'un vol direct Paris-Dakhla.

Pièce B31- Atlas Info, 26 septembre 2017

Pièce B32 - Médias24, 26 septembre 2017

29. La société Transavia a diffusé de la publicité, présentant Dakhla comme la « huitième ville marocaine » desservie.

Pièce B33 - Publicité Transavia

Pièce B34- Tweet Transavia

30. Par l'intermédiaire de son avocat, le Front POLISARIO est intervenu auprès de la société Transavia, par un courrier du 5 octobre 2007 reçu 9.

Pièce B35 - Mise en demeure

31. La société Transavia ensuite annoncé qu'elle suspendait la ligne Paris Dakhla.

Pièce B36 - HuffPost Maroc, 8 mars 2018

32. Or, au mois de septembre 2018, la société Transavia a annoncé qu'elle relançait la ligne Paris Dakhla, ce dans le cadre d'un accord signé entre Transavia et l'Office national marocain du tourisme.

Pièce B37 - Le Courrier de l'Atlas, 26 septembre 2018

33. De fait, la société Transavia permet désormais sur son site la réservation pour ce vol, avec la mention « Dakhla, Maroc ».

Pièce B38 - Réservation sur le site de Transavia

6/ UCPA

34. L'UCPA est une association loi 1901, SIRET 775 682 040 017 17, dont le siège est 17, rue Rémy Dumoncel, 750014. Dans sa plaquette de présentation disponible sur son site Internet, elle se présente comme « agréée par les pouvoirs publics, entreprise solidaire, association de jeunesse et d'éducation populaire, fédération sportive et partenaire de l'Education nationale ».

Pièce B39 - Extrait de la plaquette de présentation UCPA, « fiche d'identité »

35. Parmi ses nombreuses activités, l'UCPA organise et vend des séjours à Dakhla, au titre du tourisme nautique et du kitesurf. Ainsi, l'UCPA développe son activité sur le territoire du Sahara occidental, territoire occupé par le Maroc, participant au transfert de la population de la puissance militaire occupante sur ce territoire, et apportant son soutien à la politique colonisatrice du Maroc.

Pièce B40 – UCPA, Bienvenue sur la lagune de Dakhla... au sud du Maroc

Pièce B41 – Annonce sur le site UCPA

36. Elle a ouvert sur place un centre d'hébergement, et elle gère directement l'activité comme l'indiquent ses publications.

Pièce B42 – UCPA : Hébergement centre Dakhla

Pièce B43 – UCPA : Photographie des bâtiments du centre de Dakhla

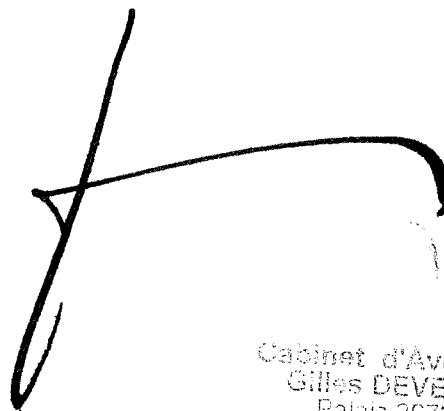
37. Dans sa publicité, l'UCPA présente comme ville du Maroc, et publie des photographies de son école avec un drapeau du Maroc.

Pièce B44 – Publicité UCPA « Dakhla, kitesurf, Maroc »

38. Le 21 mars 2018, reçue le 22 le conseil du Front POLISARIO écrit à l'UCPA, pour appeler la situation juridique et factuelle existant sur place, appelé à une régularisation, rappelant que de tels faits engageaient la responsabilité civile et pénale, mais l'UCPA n'a apporté aucune réponse.

Pièce B45 – Mise en demeure

Lyons, le 18 octobre 2018



Cabinet d'Avocats
Gilles DEVERS
Palais 2672
3 Place Louis Pradel
69001 LYON
Tél : 04 72 45 53 87